

Nom et coordonnées de l'école :  
Ecole élémentaire de Fargues St  
Hilaire  
25 bis route des écoles  
  
Commune : Fargues St Hilaire

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ECOLE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**

Date : Mardi 9 novembre 2021

**Circonscription  
Bègles-Floirac**

**Présents : Présidente - (directrice d'école) : Mme Karine Olaya**

**Inspecteur de l'éducation nationale : M Richard Ortali**

Equipe enseignante :	Mmes Bost, Cornillet, Corsiez, Gasson, Laclau, Léger-Ardurat, Olaya, Vanelstlande M Larroche Mme Cabanac (UPE2A)
Le maire ou son adjoint	M Vicier
Invités	Mme Darnis directrice adjointe de l'accueil des loisirs UFCV la Frayse
Parents élus	Mmes Fayol, Gimenez, Marin, Robert, Sala, Soria Plaza M Couturier et Pham

**Excusée :** Mme Antetomaso

***Début du conseil d'école : 18h***

**Secrétaire de séance :** Carole Cornillet

Lecture est faite du règlement intérieur du conseil d'école -fonctionnement et rôle du conseil d'école-  
- Présentation des membres du Conseil d'école

**EDUCATION NATIONALE**

**I) Fonctionnement de l'école**

- Equipe enseignante est composée de, Mme Kareen Léger-Ardurat CP : 23, Mme Corsiez CP/CE1: 22 Mmes Antetomaso et Bost CE1 : 23, Mme Marion Laclau CE1/CE2 : 22, Mme Carine Gasson CE2 : 24, M Philippe Laroche CM1 : 28 Mmes Farah Vanelstlande et Karine Olaya CM1/CM2 : 27 et Mme Cornillet CM2 : 28

TOTAL : 197 élèves

- Résultats des élections de parents du vendredi 8 octobre 2021: liste des parents indépendants élus 8 titulaires et 4 suppléants (taux de participation) : 64.76%

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Proposition de modification du règlement intérieur : interdiction des piercings (seules les boucles d'oreilles sont autorisées).

## b) Sécurité à l'école

### Plan vigipirate : niveau urgence attentat

- Les enseignants assurent la sécurité des élèves durant le temps scolaire. Ils sont sous la surveillance du personnel communal pendant la pause méridienne.
- Sortie occasionnelle ou régulière pendant le temps scolaire : L'enseignant peut sortir seul avec sa classe. Les déplacements au Dojo et à la médiathèque sont de nouveau possible.
- PPMS : mise à jour en cours

Exercice attentat intrusion effectué le vendredi 15 octobre 2021, l'exercice s'échapper n'est pas possible pour le moment à cause de la dangerosité du talus côté lotissement du Vallon.

M Vicier (adjoint au maire) propose de mettre des cailloux sur le chemin (à voir)

Un exercice pour PPMS confinement aura lieu d'ici février 2022.

## c) Hygiène à l'école

Le protocole sanitaire évolue en fonction de la situation sanitaire et du taux d'incidence. Réactualisation le jeudi pour une mise en place le lundi suivant.

Les enfants sont de nouveau libres de jouer avec qui ils veulent pendant les récréations.

Pour rappel : 1 cas COVID dans une classe : la classe ferme (dates précisées par l'ARS ou CPAM).

L'enseignement à distance est mis en place.

## d) Budgets municipaux

Budget fourniture/fonctionnement : 40€ par élève

Budget transport : baisse de 2000 € pour l'école (1500 au lieu de 3500 €) les années précédentes.

Budget direction : baisse de 500 € par rapport au budget 2020. Difficile car les prix des fournitures n'ont pas baissé.

M Vicier précise que le vote du budget se fait en mars. En 2021, souhait de faire des économies d'où les baisses. Le maire et ses adjoints vont évoquer de nouveau la situation.

## II) **Communication**

### a) Parents/Enseignants

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous.

Application Klassly pour les classes de CP / CE1-CE2 et CE2.

### b) Parents/Direction

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous. Déchargée le mardi.

### c) Parents/Mairie :

La directrice redonne le numéro pour joindre le personnel communal et les animateurs pendant la pause méridienne. 07.87.24.20.07

## III) **Projets et vie de l'école :**

### a) Axes généraux du nouveau projet d'école (2020/2024):

-Améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux pour garantir un parcours de réussite ;

-Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours (élèves qui relèvent de la MDPH, enfants ayant besoin d'une aide extérieure...)

Cette année, un professeur des écoles de l'unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A), Mme Cabanac, intervient deux demi-journées par semaine suite à l'arrivée d'une élève portugaise. Mme Cabanac explique le dispositif.

Objectif : Intégrer ces élèves afin qu'ils ne soient pas dans une classe spécifique. Ainsi l'enfant est dans son école de secteur. Cette élève portugaise se trouve en CM1 dans la classe de M. Laroche. Elle progresse énormément. Mme Cabanac remercie M Laroche pour son implication auprès de cette élève et des adaptations qu'il met en place au quotidien.

-Préserver/ améliorer le fonctionnement de l'école (climat scolaire).

b) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

- La participation au Téléthon sera remplacée cette année par une course solidaire le vendredi 10 décembre 2021 avec récolte de fonds facultatifs pour Ambre, ancienne élève de l'école qui souffre d'une maladie infantile rare avec tumeur du tronc cérébral. L'APE propose d'organiser un goûter à l'issue de la course qui aura lieu autour du stade de foot si le temps et le protocole sanitaire le permet.

- Collecte pour les restaurants du cœur janvier ou février 2021.

- Spectacle de Noël offert par la mairie (en attente)

-Projet Percussions et fabrication d'instruments pour toutes les classes de l'école :

Les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2 avec l'artiste Jérôme Désigaud.

Les classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 avec Valérie Roy.

Chaque classe va ainsi bénéficier de 9 séances dans l'année. Ces projets sont entièrement financés par la coopérative scolaire. Montant : 6000 €

Projets spécifiques aux classes :

CP: sortie à Bx en Octobre (jardin public et fontaines).

9/12/21 : spectacle à Palmer

12/13 mai 2022 : séjour sur le bassin d'Arcachon avec la classe de CE1/CE2

CP/CE1 : correspondance scolaire avec une classe de Montussan. Journée sportive en prévision.

Projet randonnée à la découverte de Fargues St Hilaire avec la classe de CE1

Mini concert à Palmer avec la classe de CE1/CE2

CE1/CE2 : Correspondance scolaire avec une classe de l'école primaire de Cénac avec peut être une rencontre pour une course d'orientation.

Projet d'écriture à l'encre des Côteaux.

Projet cuisine : une fois par mois (si niveau vert pour le COVID)

CE2 : Correspondance scolaire avec une classe de l'école élémentaire d'Artigues près Bordeaux

Sortie à Bordeaux avec le centre des classes citadines (visite de Bx et musée d'Aquitaine) avec la classe de CM2

CM1 : séjour à Ax-Les-Thermes avec la classe de CM1/CM2 : 31 janvier au 4 février 2022.

Les deux classes de CM1 et CM1/CM2 sont inscrites au dispositif AVEO (janvier à juin 2022) en partenariat avec la maison de l'Europe à Bordeaux.

M Laroche demande à M Vicier si le potager peut être divisé en plusieurs bacs délimités et signale que le robinet du récupérateur d'eau est cassé depuis plusieurs mois. Il demande également si un apport de copeaux peut être fait pour amender le compost. M Vicier va se renseigner pour le dallage et le composteur.

c) Accueil périscolaire

Le personnel change beaucoup : nouvelle équipe (4 animateurs le matin pour environ 50 enfants) et pour la pause méridienne, il y a deux animateurs en plus du personnel communal.

Le soir : équipe de 5 ou 6 animateurs sur le domaine de la Frayse.

Animation lors de la pause méridienne : principalement le vendredi.

Pause méridienne : Kumari Joshi Ramon recrutée pour une mission de service civique est présente de 11h30 à 12h et de 13h à 13h30.

**IV) Parcours de l'élève :**

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

*La différenciation pédagogique :*

Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

*Les Activités Pédagogiques Complémentaires :*

Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous [langage et lecture]. Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

*Le PPRE :*

Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un **P**rogramme **P**ersonnalisé de **R**éussite **É**ducative. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes.

Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste,...)

*Le RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)*

Il est sollicité pour des difficultés résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Ces interventions sont réalisées par des enseignants spécialisés, en coordination avec la famille et avec son accord.

Intervenant dans le temps scolaire, le RASED est composé de :

- ▶ L'aide spécialisée à dominante pédagogique : E
- ▶ L'aide spécialisée à dominante rééducative : G (Difficultés d'autonomie, de comportement, de grandir, d'estime de soi,...) pas de poste G sur la circonscription.
- ▶ Le psychologue de l'Éducation Nationale.

Le RASED de la circonscription est très peu disponible et l'équipe enseignante de l'école regrette que seule la psychologue scolaire puisse se déplacer et de façon très ponctuelle sur l'école.

**Le PAP : (projet d'accompagnement personnalisé)** Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe), des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladroitures pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE.

Le médecin scolaire donne son accord avant la mise en œuvre du PAP. (2 PAP sur l'école)

*Le PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation)*

Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la **MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées)**.

**AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap** est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. 1 seule AESH est présente sur l'école alors que 4 enfants ont une notification de la MDPH pour un accompagnement par une AESH.

Le PIAL est déficitaire en personnel. L'équipe enseignante s'inquiète pour les élèves qui ne peuvent bénéficier de l'aide humaine à laquelle ils ont droit.

## Le PAI :

le **Projet d'Accueil Individualisé** est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

Actuellement 11 PAI sur l'école.

## La Réunion d'Équipe Éducative :

Les **Réunions d'Équipes Éducatives** ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste,...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA...) et partenaires associés  
Présentation faite par Mme Cabanac, qui intervient depuis septembre sur l'école, du dispositif UPE2 A.

## MAIRIE

### Questions des parents élus :

• *Lors du second conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021, la Mairie s'était engagée à faire un mot aux familles en disant que rien ne serait fait pour sécuriser les abords de l'école. Nous avons redemandé au 3ème conseil d'école et M. Vicier s'était de nouveau engagé à informer les familles à ce sujet. A ce jour, aucune information n'a encore été donnée. La Mairie va-t-elle tenir son engagement et informer les familles ?*

• *Dangerosité du second portail : Est-il envisageable de modifier le fonctionnement des ouvertures et fermetures de l'école élémentaire pour une meilleure sécurité des enfants ? Côté école, aucune modification au niveau des horaires n'est envisagée. Les deux portails de l'école continueront à être utilisés afin de limiter les attroupements.*

*Les parents d'élèves évoquent l'idée de fermer la route entre 16h25 et 16h45.*

**Intervention de M Vicier : M. le maire pense qu'aucun investissement sur la route des écoles ne changera les faits. Les automobilistes n'ont pas un comportement civique et roulent trop vite . M Vicier s'engage à se renseigner sur la faisabilité de fermer la route des écoles.**

• *Vétusté des toilettes et poubelles dans le pré: Est-il possible de mettre des distributeurs de papiers toilettes dans chaque toilette et non un seul à l'extérieur ? Est-ce qu'il y a des poubelles dans le pré accessibles aux enfants ?*

**Monsieur Vicier se renseigne pour les distributeurs de papier et pour l'installation d'une poubelle sous le préau du pré.**

-*Ces toilettes ne sont plus nettoyées après la pause méridienne. Serait-il possible qu'elles le soient ?*  
**Monsieur Vicier demandera à ce qu'un agent municipal nettoie les toilettes après 13h30.**

• *Pause méridienne : Quel est le fonctionnement de la pause méridienne ? Nombre d'encadrants ? Les parents d'élèves avaient demandé lors du second conseil d'école de l'année 2020/2021 si une salle pouvait être mise à disposition notamment les jours de pluie pour mettre en place un coin calme (lecture, jeux de société, dessins...). Est-ce envisageable ?*

**La salle vidéo, qui donne sur le pré, pourra être mise à disposition des animateurs sur le temps de la pause méridienne.**

• *Etude surveillée : Quel est le fonctionnement de l'étude surveillée ? Quelle est la capacité d'accueil ? Pourquoi les 4 soirs sont obligatoires ?*

**Monsieur Vicier interrogera la commission afin d'envisager des dérogations concernant l'accueil sur 2 ou 3 soirs seulement si les absences sont régulières à cause d'activités sportives ou culturelles des enfants**

- *Lien Ecole-Famille : Suite à la crise sanitaire les familles se sentent très éloignées de l'école et de l'équipe enseignante et elles souhaitent retrouver du lien. Beaucoup de parents ne connaissent ni les lieux ni une partie de l'équipe, que l'on peut normalement découvrir lors de la rentrée et de la kermesse et de fait, ils ont du mal à se projeter lorsqu'ils discutent avec leurs enfants de la journée. Est-il possible d'envisager des rencontres par classe comme cela a été fait avec la classe de CMI et la classe de CMI/CM2 pour parler de la classe de neige ? Un trombinoscope de l'équipe enseignante ? Chaque enseignant est libre de réunir les parents de sa classe dans le strict respect des gestes barrière et du protocole sanitaire.*
- *Enfin, plusieurs faits ont été remontés par les enfants à leurs familles suite à des mauvais comportements d'autres enfants. Les parents d'élèves s'inquiètent de savoir si l'équipe enseignante ainsi que les animateurs sont soutenues dans leur pratique ? Les enseignants se soutiennent mutuellement, beaucoup d'échanges et recherche de solutions ensemble afin de sécuriser l'ensemble des élèves. Le climat est plus paisible, ce nouvel élève semble trouver sa place et respecte mieux les règles de vie. L'équipe enseignante et les animateurs restent vigilants dans l'attente d'une AESH qui pourra aider cet enfant dans le gestion de ses émotions au quotidien.*

*Fin du conseil d'école : 20h45*

---

Le prochain conseil d'école aura lieu le : Mardi 15 mars 2022 à **18h**

Fait à Fargues St Hilaire le 15/11/2021

La Directrice,  
Présidente du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :